



Paris, le

18 MAI 2010

LE MINISTRE D'ETAT  
GARDE DES Sceaux  
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES

Monsieur le Contrôleur Général,

Par correspondance en date du 31 mars 2010, vous avez bien voulu me faire parvenir le rapport relatif à la visite de la maison d'arrêt de Tulle réalisée du 19 au 21 octobre 2009, ce dont je vous remercie.

Vous attirez mon attention sur différents points pouvant donner lieu à recommandations et sur lesquels vous souhaitez obtenir préalablement mes observations.

- S'agissant de l'offre de travail

Fin avril 2010, l'établissement accueillait 47 détenus, six d'entre eux étaient classés au service général, trois effectuaient un travail en concession et huit étaient en formation professionnelle. Ainsi, 36 % de la population pénale percevaient une rémunération. Ce résultat, relativement correct par rapport à la moyenne nationale, est bien sûr améliorable, ce à quoi le chef d'établissement s'emploie malgré les contraintes architecturales.

Depuis la fin de l'année 2009, le travail en concession ne se déroule plus en cellule. En effet, la baisse de l'effectif des détenus, 75 le jour de la visite, 48 au 1<sup>er</sup> avril 2010, a permis la création d'un atelier dans un ancien « dortoir ». Cet espace permet désormais à quatre, à cinq détenus de travailler hors de leur lieu de vie.

Différents projets de création d'un véritable atelier ont été travaillés ces dernières années, puis abandonnés en raison des coûts de restructuration et de l'incertitude qui régnait sur le devenir de cet établissement.

Monsieur Jean-Marie DELARUE  
Contrôleur général des lieux de privation de liberté  
16-18 Quai de la Loire  
BP 10301  
75921 PARIS Cedex 19

A la suite de la décision de maintenir cet établissement, l'ensemble des projets va être réexaminé dans le cadre d'un plan global de restructuration de l'établissement actuellement en phase de pré-étude de faisabilité.

Enfin, la réalisation par les personnes détenues de travaux de rénovation interne dans le cadre d'une formation professionnelle avec le GRETA, est positive et doit donc être valorisée.

- S'agissant des locaux de l'unité de consultations et de soins ambulatoires (UCSA)

Ce projet d'extension des locaux UCSA, qui n'a pu aboutir jusqu'à présent, sera réexaminé dans le cadre du schéma directeur global précité.

- S'agissant de l'accueil des familles

Malgré les contacts pris par le chef d'établissement avec la mairie de Tulle, il n'a pas été possible d'obtenir une modification du trajet des autobus qui desservent l'établissement, notamment en raison du faible nombre de personnes concernées. En effet, l'établissement se trouvant en zone rurale, la majorité des visiteurs utilise la voiture.

Pour ce qui concerne l'accessibilité et la configuration des parloirs, un projet de restructuration sera examiné dans le cadre du schéma directeur global précité.

- S'agissant du nettoyage des plateaux repas et de l'office

Le ramassage des plateaux s'effectue entre 18 h et 18 h 15. Leur nettoyage nécessite un délai minimum d'une heure. Si cette opération avait lieu le soir, elle empièterait donc sur le service de nuit qui commence à 19 h. Le contrôle de la fermeture des cellules se déroulant entre 18 h 30 et 18 h 45, il n'est pas possible de laisser les détenus en cuisine au delà de cet horaire. Je vous précise que les inspections sanitaires, dont la dernière visite a eu lieu le 3 juin 2009, n'ont pas soulevé ce point.

- S'agissant de la présence effective des médecins généralistes

Ce point relevant du ministère de la Santé, je laisse le soin au ministre concerné de vous répondre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Contrôleur Général, à l'assurance de ma considération distinguée. *et de mon souvenir fidèle et cordial.*

  
Michèle ALLIOT-MARIE